

Conseil de Laboratoire IREMAM
Mercredi 14 février 2018, salle 219, 10h00

COMPOSITION

PRÉSENTS (15) :

- Mohamed BAKHOUCHE
- Myriam CATUSSE
- Kamel CHACHOUA
- Bérengère CLEMENT
- Laurence DUFRESNE-AUBERTIN
- Vincent GEISSER
- Juliette HONVAULT
- Richard JACQUEMOND
- Véronique LITAUDON
- Christine MIRETTI (invitée)
- Thomas PIERRET
- Camille RHONE-QUER
- François SIINO (invité)
- Neila THOUAIBIA
- Nadjet ZOUGGAR

EXCUSÉS AVEC PROCURATION (6) :

- Aurélie DUSSERRE
- Didier GUIGNARD
- Homa LESSAN-PEZECHKI-SANII
(procurator à M. BAKHOUCHE)
- Julien LOISEAU (procurator à Camille RHONE-QUER)
- Cédric PARIZOT
- Christelle VAYSSIERE

RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

- Bérengère CLEMENT

Ordre du jour

- 1. Informations diverses du directeur et questions d'actualité.**
- 2. Budget 2018.**

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LES MONDES ARABES ET MUSULMANS

Unité Mixte de Recherche 7310 (CNRS - Université d'Aix-Marseille)

معهد الدراسات حول العالم العربي والإسلامي

1. INFORMATIONS DIVERSES DU DIRECTEUR ET QUESTIONS D'ACTUALITE

R. Jacquemond, nouveau directeur depuis le 1/1/18, introduit ce nouveau conseil issu de l'élection du 18 janvier en présentant sa nouvelle formation complétée par les nominations du directeur, conformément au règlement intérieur du laboratoire. Il rappelle que ces nominations permettent de corriger les éventuels déséquilibres (entre pôles et disciplines en particulier) résultant des élections, et d'assurer la présence des 3 responsables de pôles au CL. Pour les doctorants, la désignation de suppléants permet de pallier d'éventuelles absences dues à des déplacements et d'assurer la continuité de la représentation des doctorants.

- Chercheurs : V. Geisser (Responsable de pôle), K. Chachoua, Th. Pierret, C. Miller.
- EC : J. Loiseau, N. Zouggar.
- ITA : V. Litaudon.
- Doctorants : Camille Guérin, suppléante de Neila Thouaibia ; Amandine Idasiak, suppléante de Laurence Dufresne Aubertin.

R. Jacquemond propose ensuite de reconduire Christelle Vayssière dans sa fonction d'assistante de prévention. Le Conseil de laboratoire approuve à l'unanimité.

1.1. INFORMATIONS DIVERSES

R. Jacquemond souligne que son début de mandat se déroule dans des conditions difficiles en raison des arrêts maladie de Cédric Parizot (Directeur-adjoint), Christelle Vayssière (Secrétariat de Direction) mais également de Sophie Bouffier (Directrice de la MMSH). En l'absence du directeur et du directeur-adjoint, François Siino a délégué de signature.

Le changement d'intitulé du laboratoire (désormais Institut de Recherches et d'Etudes sur les Mondes Arabes et Musulmans) a été approuvé par la Commission de la recherche du 8/2/18. M.-P. Oulié a diffusé à tous le nouveau modèle de lettre à utiliser.

Site internet : après la traduction en anglais des pages du site les plus visitées en 2017, R. Jacquemond suggère de préparer une traduction en arabe des mêmes pages. La discussion qui s'ensuit fait ressortir un large consensus en faveur de cette proposition. Chr. Miretti souligne le coût modéré de l'opération pour l'anglais: 1290 €.

Question des ERC : WAFAW s'est achevée en août 2017. Une ERC qui a beaucoup apporté au labo et on escomptait bénéficier encore en 2018 d'une partie des overheads restants (plus de 70.000 € en tout) mais ceux-ci devront être rendus à l'UE suite à des problèmes de gestion. L'IREMAM accueille désormais une nouvelle ERC (HORNEAST, Julien Loiseau). A la différence de WAFAW, gérée par la DR12, HORNEAST sera gérée par Protisvalor, filiale d'AMU qui sert justement à gérer ce type de projets. Les conditions de la collaboration IREMAM/HORNEAST ne sont pas encore définies. Accueillir une ERC est bien sûr un plus pour le labo, mais cela a aussi un coût (locaux – HORNEAST occupera le grand bureau jusqu'ici alloué aux post-doctorants ; matériel, etc.).

Mouvements de personnel : suite à l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire en NOEMI, Isabelle LENOIR, au 1/04 prochain, Mireille Poggetti, actuellement gestionnaire à mi-temps pour l'IREMAM et à mi-temps pour TELEMME, va très probablement être affectée à plein temps à TELEMME. D'autre part le CDD de Christine Miretti s'achève au 30/06 et ne peut être prolongé. On cherche d'autres solutions pour qu'elle puisse continuer à travailler pour le labo.

1.2. CONVENTIONS – PARTENARIATS – SUITES DE L'EUR

La signature de la convention entre AMU, le CNRS et le Centre culturel d'Iran à Paris est enfin finalisée (dernières signatures en cours). L'objet de cette convention est la création d'une « salle d'études iraniennes » au sein de la MMSH et précisément dans les locaux de l'IREMAM. Il s'agit de l'ex-salle des archives yéménites (fonds Nu'man), qui vient d'être repeinte par l'USR.

Une convention vient d'être signée entre l'IREMAM et le CNMS (Centrum für Nah- und Mittelost Studien) de l'université de Marburg (Allemagne). Plusieurs collaborations en cours entre IREMAM et CNMS, en particulier une conférence sur le Maghreb (Marburg, 16-18 février 2018) et un projet d'ANR franco-allemand qui sera déposé le 15/03 sur les circulations transnationales dans l'espace culturel arabe.

Enfin R. Jacquemond représente aujourd'hui 14 février 2018 Sophie Bouffier à la signature d'une convention entre le Département des Antiquités de Libye et la MMSH. La MMSH, à travers le Centre Camille Jullian, a récemment signé plusieurs conventions du même type avec le Maroc et la Tunisie et une autre est en préparation avec l'Algérie. Ces conventions intéressent d'abord les archéologues de la maison mais peuvent aussi concerner des chercheurs de l'IREMAM dans la mesure où elles sont signées avec les institutions chargées de l'ensemble des questions patrimoniales dans ces pays.

EUR : après que le projet d'EUR (Ecole universitaire de recherche) MEDISCHOLA (porté par B. Marin) n'a pas été retenu par le ministère, AMU revient à la création d'« Instituts » et la MMSH portera deux projets d'instituts : un institut d'archéologie et un autre de « Mediterranean Studies » (porté par B. Marin aussi). L'IREMAM sollicité pour être partenaire de ce dernier a évidemment répondu positivement. Mission : soutenir les étudiants de Master et Doctorat, favoriser les partenariats internationaux et aussi, peut-on espérer puisque c'est une suite du LABEX, soutenir des projets de recherches et des post-docs.

1.3. BONUS PUBLICATIONS

L'IREMAM qui avait obtenu le bonus 2 années consécutives, ne l'a pas obtenu en 2017. AMU accorde un bonus de 10 % de sa dotation aux labos sur la base de 2 critères : respect de la Charte des publications (5 %), dépôt des publications dans HAL-SHS (5%). Nous étions en dehors des clous pour les deux critères en 2017. On attend toujours les critères retenus pour les évaluations 2018, en soulignant la difficulté à observer les instructions formulées par AMU en matière de signatures des publications. Il a été proposé d'échanger avec les autres labos pour comprendre leurs pratiques respectives.

2. BUDGET 2018

Il est basé sur celui de 2017.

Dotation CNRS : 68.400 €

Dotation AMU : 65.500 €

La discussion porte d'abord sur les crédits alloués aux équipes pour les missions individuelles. R. Jacquemond suggère de moduler l'enveloppe de chaque pôle en fonction des effectifs et en privilégiant les chercheurs en activité : en comptant 1 part par chercheur en activité, 1/2 par émérite, le pôle H&I compte 15 parts, le pôle SSH 12 et le pôle LLL 9 (soit 36 parts au total). On affecte 18 000 € en tout à ces budgets individuels, plafonnés à 800 € par personne – ce qui ne signifie évidemment pas que chacun a une ligne de crédit ouverte à hauteur de 800 €. Ce point est éclairci et bien compris dans la discussion qui suit

et qui permet de rappeler la nécessité d'engager les missions le plus tôt possible compte tenu des coûts souvent plus élevés des billets pris sur le marché public.

En réponse à une question de L. Dufresne Aubertin, R. Jacquemond précise que les mêmes règles valent pour les doctorants, à ceci près que le crédit ouvert à chacun est plafonné à 500 € (l'enveloppe totale pour le soutien aux doctorants est de 5 000 €).

Christine Miretti énumère ensuite les budgets alloués par le labo aux différentes manifestations scientifiques. V. Geisser rappelle qu'il souhaite y ajouter une contribution de 1 000 € au colloque IEP-CHERPA /LAMES /IREMAM «Terrains et Chercheurs sous surveillance» (mai 2018). Christine Miretti rappelle que les crédits doivent être engagés à 70% pour le mois de juillet – ce qui est rarement le cas – et que l'on peut éventuellement revoir leur répartition pour la seconde partie de l'année civile.

C. Miller et M. Bakhouch soulèvent le problème de la prise en charge coûteuse de l'organisation et du coût des soutenances de HDR de candidats affiliés à d'autres laboratoires mais dont le tuteur ou la tutrice est un membre du laboratoire. La règle est que le laboratoire du tuteur assume ces coûts, mais il est d'usage de solliciter le laboratoire du candidat lorsque celui-ci invite des personnalités de l'étranger.

K. Chachoua regrette que l'on n'ait pas le temps ou l'occasion d'une discussion de fond sur le bien-fondé du financement de multiples manifestations scientifiques, journées et séminaires. Il rappelle que sous la direction d'E. Kienle et avant, il y avait à côté du conseil de laboratoire un Conseil scientifique qui déterminait la politique scientifique du laboratoire et statuait sur ce type de demandes de crédits. C. Miller souligne la difficulté qu'il y aurait à revenir à ce système dans la mesure où le fonctionnement de la recherche a profondément changé depuis dix ou quinze ans. Aujourd'hui, le labo ne fait que cofinancer la plupart des manifestations scientifiques qu'il soutient, leur évaluation de celles-ci relève autant sinon plus des autres co-financeurs que de notre labo. R. Jacquemond conclut en insistant sur l'importance de ce débat qui va bien au-delà de la discussion budgétaire qui était prévue à l'ordre du jour et sur la nécessité de la poursuivre au-delà de cette séance qui s'achève.

Avant de clore la séance, R. Jacquemond soumet le budget 2018 au vote du CL. Le budget est approuvé à l'unanimité.

Levée de séance : 12h30